

ON S'ABONNE :

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 Pour Lyon et le département de Rhône,  
 16 francs pour 3 mois,  
 32 francs pour 6 mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.  
**Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.**

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 20 novembre 1840.

On nous adresse la lettre suivante :

Genève, 18 septembre 1840.

Ce n'est pas sans quelque surprise que l'on a vu en Suisse des préparatifs de défense que vient d'ordonner le directoire fédéral. Il faut vraiment être animé d'une bien mauvaise volonté et d'un grand esprit de chicane contre les petits états, surtout quand ils ont le malheur d'être des républiques, pour s'offusquer de telles choses. Dans un moment où l'Europe entière parle de guerre, le seul pays qui n'a pas de troupes réglées rassemble ses chefs d'état-major simplement pour converser sur ce qu'il y aurait à faire afin de réunir les milices en cas que sa neutralité fût menacée, et voilà que la presse du pouvoir s'en émeut en France. Ce n'est pas tout, le gouvernement français lui-même adresse une note au vorort de la confédération suisse pour lui demander compte de la rencontre à Zurich d'une demi-douzaine d'officiers.

De quoi vous plaignez-vous donc en France? la dignité de votre patrie n'est-elle pas bien garantie? Si d'un côté la quadruple alliance des grands états se moque de vous, ne vous montrez-vous pas susceptibles envers la Suisse? C'est, à ce qu'il me semble, une suffisante compensation. Il est vrai cependant qu'il y a quelque chose d'inexplicable là-dessous qui pourrait bien ne pas être aussi gai que le rapprochement que je viens de faire. En examinant de plus près, on pourrait peut-être y trouver un commencement de révélation sur le sens caché des événements bizarres et contradictoires auxquels nous assistons.

En effet, les préparatifs de la Suisse, si tant est que cela puisse s'appeler des préparatifs, ont été demandés et provoqués par le côté démocratique, par le côté dont toutes les sympathies sont pour la révolution de 1830, c'est-à-dire dont tous les penchants sont français, en tant que les Français restent fidèles eux-mêmes au principe régénérateur. Dans ce sens, les intérêts de la Suisse sont identiques avec ceux de la France. Quoiqu'en Suisse la nouvelle révolution ait bien mieux réussi et porte des fruits réels, il n'en est pas moins vrai qu'il y a une concordance de point de départ. Dans une lutte de principes, tous les vœux des Suisses seraient pour la France, et, quand je dis des Suisses, j'entends seulement la majorité de la nation et des nouveaux gouvernements des cantons. Il ne faut pas se dissimuler qu'il y a ici comme en France des aristocrates incorrigibles; il y a même quelques gouvernements cantonaux fort suspects. Heureusement qu'ils sont en grande minorité et très-circonspécés sur ce moment, par l'habitude qu'ils ont d'être battus depuis dix ans toutes les fois qu'ils se montrent à découvert. Cependant, dans un conflit européen, ces gens-là pourraient devenir dangereux à la liberté suisse, et par contre-coup hostiles à la France.

Dans les premiers moments de bruits de guerre, il se sont montrés fort peu chaleureux pour le maintien de la neutralité suisse; plusieurs correspondances aristocratiques, publiées dans les gazettes allemandes, ont même cherché à faire naître du doute à l'égard du maintien de cette neutralité par les cantons régénérés, qu'ils représentaient comme prêts à entrer dans une alliance avec la France; ils n'exprimaient ce doute que pour avoir eux-mêmes l'occasion de refaire à découvert l'ancien parti autrichien. Mais la démocratie suisse a déjoué ce commencement d'intrigue en parlant hautement et sans détours en faveur de la neutralité. Cette neutralité, telle qu'elle est, maniée par les nouveaux gouvernements des cantons suisses, par une majorité qui doit son existence au principe révolutionnaire réveillé en 1830, est tout à l'avantage de la France et de ce principe. Elle couvre une frontière étendue; elle est bienveillante pour la France, tandis qu'elle est réellement menaçante pour la coalition absolutiste, car, si celle-ci s'avisait d'y toucher, la Suisse deviendrait l'auxiliaire le plus actif d'une propagande dont la sincérité ne pourrait être méconnue par les peuples de l'Italie et de l'Allemagne.

Ainsi, dans ce moment la neutralité suisse est un véritable auxiliaire pour la France; c'est la meilleure manière, de la part de la confédération, de lui être utile; manière commode, appropriée au genre de puissance de la petite république, puisqu'elle n'a pas besoin pour la maintenir d'autres efforts que ceux qui peuvent se développer sur son propre sol. Comme alliée de la France, la Suisse serait incapable de lui rendre les mêmes services que comme neutre; elle n'a ni finances ni troupes régulières, elle n'est forte que chez elle. Dans une guerre où l'Europe entière marcherait contre la France, ce serait un avantage immense pour cette dernière que d'être sûre de l'étendue de frontière que garde la Suisse; et aujourd'hui elle pourrait en être sûre par la neutralité, grâce aux nouveaux gouvernements cantonaux qui n'ont ni sympathies pour l'Autriche, ni aboutissants chez elle. En 1814 et 1815, la violation de la neutralité suisse vint de l'imprudencence qu'avait eue Napoléon de rétablir les aristocraties suisses; celles-ci le trahirent comme il le fut en France par l'ancien régime qu'il avait rétabli en partie, avant que la coalition ne restaurât en entier.

Mais la neutralité actuelle de la Suisse, si utile à la France et à la liberté européenne, pour ne pas être un vain mot, doit être appuyée d'une certaine force prête assez tôt pour éviter du moins les coups de main, seul genre d'attaque à craindre pour les Suisses, car, une fois levée, ce n'est pas une fanfaronnade que de dire que sa milice ne craindrait l'attaque d'aucune puissance de l'Europe et pourrait peut-être trouver l'occasion d'ajouter quelques pages glorieuses à son histoire.

Depuis cinq cents ans la Suisse n'a jamais été ce qu'elle est aujourd'hui; quoique manquant encore à peu près tout-à-fait d'unité, elle en a cependant beaucoup plus que jamais: cela vient surtout de la parfaite homogénéité de ses nouvelles constitutions. Elle a sur ses deux millions d'habitants quinze cent mille âmes jouissant d'institutions représentatives démocratiques, dont les intérêts et la manière de voir sont presque en tout semblables. Il y a en Suisse une milice mobile de soixante-cinq mille combattants, fournis de tout, et qui seraient en campagne en moins de huit jours; ce premier corps peut-être suivi d'une réserve semblable. Cette force trouverait dans l'occasion dix mille carabiniers volontaires pour la secourir. Enfin il resterait bien, outre cela, près de cent cinquante mille hommes de réserve connaissant le maniement des armes. En un mot, la Suisse peut opposer à qui voudrait violer sa neutralité

trois cent mille baïonnettes et cinq cents pièces de canon, le tout dans des positions inexpugnables. L'organisation fédérale pour centraliser ces moyens, sans être parfaite, est satisfaisante jusqu'à un certain point, ce qui ne s'était jamais vu dans l'ancienne confédération. Le seul défaut de tout ceci, c'est que si l'on manquait de prévoyance on pourrait être surpris et privé ainsi des moyens d'employer tant de ressources que l'on n'a pas à l'instant sous la main.

Or, dans ce moment, tout ce que l'on a fait, c'est de prendre quelques précautions pour éviter une telle surprise. Le conseil militaire s'est réuni pour aviser à des moyens de surveillance, à l'égard des mouvements de troupes dans les états voisins, et pour désigner les officiers commandants et les lieux de rassemblement en cas d'un appel des milices. C'est cette démarche si simple, dans un intérêt dont tout le profit est pour la France, qui a indisposé le gouvernement français.

En vérité, seriez-vous revenus à ces beaux temps de la Restauration où vos gouvernants disaient nos amis les ennemis? On le croirait à voir la sollicitude de vos ministres s'appliquer ainsi à surveiller des actes dont les ennemis seuls de la France, de la neutralité sincère de la Suisse et de la liberté auraient seuls à s'inquiéter. Faut-il voir dans ce fait l'accession secrète de votre gouvernement, à une alliance qui n'aurait pris un instant Mehemet-Ali pour adversaire, qu'afin de mieux cacher ses projets contre la liberté européenne?

Quoi qu'il en soit, et la presse radicale en France n'a pas pris le change, à cet égard, comme celle du pouvoir, vous pouvez être sûrs que la neutralité armée de la Suisse est tout en faveur de la France, mais de la France avancée, et non de celle qui compromet la belle révolution de 1830.

Nous ne pouvons que corroborer la lettre précédente par l'article suivant extrait du *Nouveliste vaudois*; la conduite du gouvernement français est vraiment inexplicable dans cette circonstance.

Le *Commerce* nous apprend et le *Républicain* de Zurich nous confirme qu'il est arrivé au vorort une note diplomatique de l'ambassadeur de France en Suisse, qui demande des explications sur les préparatifs militaires de la confédération. Cette note, dit le *Commerce*, témoigne l'étonnement causé au cabinet français par des mesures que son vif désir de maintenir la paix européenne rend intempestives. Elle ajoute qu'aucune puissance sur le continent n'a donné au maintien de cette paix des garanties plus grandes que la France, et qu'en conséquence, elle a droit d'attendre de ses voisins des dispositions qui correspondent aux siennes. Le journal français termine en disant que l'autorité centrale de la confédération a donné sur les armements de la Suisse les explications les plus satisfaisantes.

Il y aurait certes quelque chose de malheureux dans la démarche que la presse prête à la diplomatie française, démarche que ce qui a été dit en dernier lieu du mouvement que s'est donné M. Mortier à Berne rend assez plausible. Si le cabinet des Tuileries a des explications à demander, ce n'est certes pas à la Suisse qui se borne au plus strict nécessaire en fait de précautions, tandis que partout les armements sont formidables autour d'elle, et qui donne en quelque sorte à la cavalerie et à l'artillerie françaises jusqu'à son dernier cheval. C'est jouer de malheur que de paraître se méfier d'un petit pays qui vous manifeste de la sympathie, tandis qu'on laisse faire des démonstrations bien autrement significatives à ceux qui partout autour de nous paraissent ostensiblement animés de mauvais vouloirs. Serait-il dans les destinées de la Suisse d'être seule et toujours en butte aux notes diplomatiques d'un puissant voisin? On nous apprend que la réponse du vorort a été satisfaisante. Il eût été bien difficile qu'il en fût autrement, car, en fait de bonnes raisons à donner, il n'avait que l'embarras du choix.

## FINANCES DE LA VILLE.

Les faits révélés dans la séance du conseil municipal du 11 affligeront tous ceux qui prennent quelque intérêt aux affaires de la cité. La situation de nos finances est déplorable; des crédits ont été dépassés avec un laisser-aller, un sans-gêne extraordinaires; des fonds qui devaient pourvoir aux besoins pendant un an ont été absorbés en moins de dix mois; les conséquences de certaines mesures ont été dissimulées au conseil municipal, engagé de la sorte dans des dépenses dont il ne connaissait pas le chiffre; enfin nous avons le déficit en perspective.

Voilà comment se termine une administration qui semble avoir pris à cœur de réaliser nos prévisions et de justifier les éphémères peu flatteuses que, dans d'autres temps, lui adressaient d'autres organes de la publicité. Nous avons trop le sentiment des convenances pour manquer de réserve envers un homme qui descend du poste dans lequel nous avons eu si souvent à combattre ses actes; nous avons pu paraître sévères, nous avons la conviction d'avoir toujours été justes. Aujourd'hui, l'administration rend ses comptes; les examiner est de notre droit; il y a plus, c'est de notre devoir. Il faut du moins que la publicité impose quelque responsabilité aux fonctionnaires.

Avant d'aborder la question des finances, nous ne pouvons nous empêcher de faire une triste réflexion sur les paroles prononcées par M. Martin dans la séance du 11. L'administration accomplit un devoir en proposant de voter un crédit de cent vingt-quatre mille francs pour parer aux premiers besoins dans l'immense malheur qui vient de nous frapper. Le désastre est si grand que tout le monde comprend bien que cette somme sera insuffisante, qu'il faudra voter d'autres fonds pour donner d'autres secours; cela est évident, c'est l'opinion générale, cela ressort de la situation. Que fait M. Martin? il chicane sur la somme à allouer immédiatement; il veut qu'on s'occupe de l'avenir avec réflexion, avec *mir examen*; il offre 30, 40, 60,000 francs, parce qu'il veut voter seulement ce qu'il croit utile pour le présent.

Nous n'engagerons pas de discussion à cet égard; elle serait sans but, puisqu'elle serait sans résultat. Nous ferons une simple observation, c'est que l'administrateur qui prêche l'examen et la réflexion quand il s'agit de secourir des misères poignantes, dépensait, sans en avoir le droit, neuf mille francs de plus que le conseil municipal n'avait voté, pour donner un bal au duc d'Orléans. Il n'était pas alors question d'examen, de réflexion; il s'agissait de plaisir. Nous voyons avec peine que l'on garde l'examen et la réflexion quand il est question de réparer les malheurs de la cité.

On va voir, en effet, dans quel état sont nos finances. Dans la caisse des gratifications que M. le maire distribue aux employés qu'il a sous ses ordres, il reste un franc, c'est-à-dire qu'on a disposé de tout pour récompenser des amis, des créatures, pour payer des dévouements. Les gratifications existent dans toutes les administrations; elles doivent servir à récompenser le zèle, l'exactitude, le talent que l'état d'appointments met sur le même niveau que la médiocrité; c'est alors une mesure administrative qui a ses avantages; mais quand un administrateur se retire sans laisser dans cette caisse la somme qui doit y rester pour compléter l'exercice, quand il se croit le droit de disposer d'un fonds qui appartient à l'administration et non à l'administrateur, cette mesure n'offre plus que des dangers.

Dans la caisse des fonds secrets, il ne reste pas un centime. Nous nous sommes élevés contre cette allocation; dans le sein du conseil municipal, elle a été combattue au nom de la morale. M. Martin l'a vivement défendue; elle a été votée. Ce vote a été une faute que la majorité du conseil municipal n'a pas comprise; mais, puisqu'il existe, il consacre une dépense qui doit être faite d'une manière régulière, de telle sorte qu'elle fournisse aux besoins de l'exercice tout entier. Quelque irrégularité financière qu'il y ait dans la conduite de l'administrateur qui ne laisse pas de fonds secrets à son successeur, il en sortira peut-être une leçon utile pour le conseil municipal. Quand il verra qu'on peut administrer deux mois sans fonds secrets, peut-être trouvera-t-il qu'on peut toujours administrer sans cette ressource immorale, et d'un abus naîtra-t-il une réforme utile.

Des réparations ont été faites au plafond du Musée avant que le conseil municipal eût voté la dépense, et les devis ont été dressés de telle sorte que la dépense sera presque du double de la somme votée. Les crédits alloués pour l'entretien des bâtiments communaux et des façades intérieures du palais Saint-Pierre seront dépassés. Mais, ce qui est plus grave encore, on a commandé des statues qui seront placées sur les galeries du palais, et cela sans que le budget porte aucune somme pour ces travaux, c'est-à-dire sans que le conseil municipal ait été appelé à dire son avis, à statuer sur cette dépense, ainsi que c'est son droit. Dans cette circonstance, il n'a d'autre rôle que celui d'approuver la dépense sans la discuter. Enfin, des propriétaires réclament des indemnités pour les frais que leur occasionne la modification de la pente du bas de la côte Saint-Sébastien. Quand il fut question au conseil municipal de ces travaux, M. Martin, avec sa légèreté ordinaire, s'engagea à faire entendre raison aux propriétaires. Il a peu tenu parole, car ils réclament ridiculement aujourd'hui deux cent mille francs.

Nous ne savons comment qualifier de pareils actes. Si la responsabilité des magistrats municipaux était consacrée, ils n'auraient pas lieu, ou du moins pourraient être réparés. Nous comprenons bien qu'il est difficile d'imposer une responsabilité matérielle à celui qui ne reçoit pas de traitement, mais en cela il faut confier au conseil municipal l'inspection, la surveillance des travaux pour lesquels il vote des fonds. La loi ne permet pas aux conseils municipaux d'administrer, mais elle ne leur défend pas la surveillance. La mairie seule, qui veut être libre dans ses actes, crierait à l'usurpation, si les conseillers municipaux s'avisait d'examiner de quelle manière on emploie les crédits qu'ils votent; mais si on ne trouve pas un moyen d'arrêter l'administration quand elle s'égare, il est à craindre de voir toujours les mêmes abus se renouveler.

M. Martin a répondu, dans la séance d'hier soir, aux critiques dont son administration a été l'objet; nous donnerons ses explications dans notre prochain compte-rendu et nous en discuterons la valeur.

Une partie assez considérable du déficit de la caisse municipale porte sur les terrains communaux dont l'administration avait espéré se faire une ressource et qui n'ont pas été vendus. C'est, à notre avis, une faute que d'équilibrer un budget en y faisant figurer des ventes incertaines comme des valeurs sûrement réalisables. C'est un tort, parce que, si un acheteur se présente, il est à peu près maître des conditions par la connaissance qu'il a des besoins de l'administration. Si nul acquéreur ne fait d'offres, l'administration ne peut plus faire face aux prévisions du budget des dépenses, elle est obligée d'anticiper ou de faire des revirements. Avec cette ressource, on s'habitue à manquer d'économie, à se croire riches, et on expose à de graves difficultés ceux qui viendront après. On est bientôt obligé d'avoir recours aux emprunts. Mais ici il est nécessaire de faire une distinction. S'il a pour objet de grands travaux d'utilité publique, s'il doit permettre de réaliser des projets profitables à la cité, l'emprunt est

un moyen heureux dont il faut se servir, parce qu'il offre bien plus de puissance que la lenteur régulière de l'impôt. Mais si l'emprunt doit combler des déficits, résultat de fausses prévisions, il perd son caractère distinctif d'utilité; destiné à être le levier de l'avenir, il ne sert plus qu'à couvrir les fautes du passé.

Une considération se présente à propos des terrains communaux de la ville de Lyon et des emprunts que cette ville contracte. On a posé en principe que les grands travaux d'utilité publique, tels que les voies de communication, les marchés, les halles, etc., devant servir à nos neveux, il est juste qu'ils supportent une partie de nos charges et remboursent une partie des emprunts que nous contractons. La justice de ce principe est incontestable; elle est trop bien comprise pour qu'il soit besoin de la prouver, mais nous osons peut-être l'application. D'un côté nous contractons des emprunts qui grèveront les budgets futurs, et de l'autre nous vendons nos propriétés qui sont, aussi bien que les revenus de la ville, le gage des prêteurs; c'est-à-dire que d'un côté nous léguons des charges à ceux qui viendront, et de l'autre nous mangeons tout notre bien pour ne rien leur laisser. Cela n'est peut-être pas d'une sévère équité.

On invoquera la nécessité; mais elle est contestable. La ville peut louer ses propriétés et s'en faire de beaux revenus qui figureraient au budget comme une recette fixe, positive, et non pas comme une éventualité qui, en ne se réalisant pas, cause des embarras.

La ville, selon nous, ne doit vendre que peu à peu, si la nécessité de vendre est reconnue; et, dans ce cas, il est bien plus simple de ne faire figurer les ventes dans le budget qu'après qu'elles ont eu lieu, alors que l'époque du recouvrement est certaine, que de les porter au chapitre des recettes comme une prévision. On dira peut-être que telle est l'habitude administrative; mais, quand une habitude est mauvaise, quand elle entraîne à des abus, il est toujours temps de la reconnaître et de la changer.

De tout ce qui a rapport aux terrains communaux nous n'accusons personne; le passé a suivi la routine. Nous nous adressons à l'avenir.

### Chronique Lyonnaise.

Un éboulement de terrain a eu lieu ce matin, à onze heures, dans un clos situé au-dessous du Dépôt-de-Mendicité qui borde la montée du Chemin-Neuf. Une masse énorme de terre a été précipitée par-dessus la muraille sur une voiture contenant un tonneau de vin, qu'elle a brisée presque entièrement; heureusement le voiturier et le cheval n'ont pas été atteints. L'éboulement s'étend le long du chemin sur une longueur d'environ dix mètres; toutefois la circulation n'est pas interceptée.

Nous nous sommes rendus l'organe d'une plainte des habitants de la maison Ricard, qui attribuaient aux travaux d'exhaussement de la rue Vieille-Monnaie l'invasion de leurs caves par une grande quantité d'eau. Nous recevons à ce sujet, de l'entrepreneur des travaux mentionnés, une lettre d'où notre impartialité nous fait un devoir d'extraire le paragraphe suivant :

« L'espèce d'inondation dont se plaignent les locataires de la maison Ricard n'est point le fait de l'incurie de l'entrepreneur; elle ne peut l'être, parce qu'elle est trop abondante pour qu'on puisse en attribuer la cause aux écoulements seuls de l'eau de la rue. Les caves de la maison en face de la maison Ricard, en contre-haut de cette dernière, ont été envahies dix jours avant le commencement des travaux que j'exécute et le sont encore, par suite d'infiltrations provenant de terres plus élevées; la maison Ricard a dû à son tour recevoir les mêmes infiltrations. »

— La pluie, qui n'a presque pas discontinué de tomber depuis quinze jours, a recommencé avec une violence désespérante hier, vers les six heures du soir. Les rues de la ville étaient comme transformées en autant de nappes d'eau, et le tonnerre éclatait de temps en temps avec un épouvantable bruit. Cependant, vers les trois heures du matin, l'orage s'est apaisé et le vent du nord a commencé à souffler; s'il continue, il fera enfin cesser la pluie; mais nous n'osons l'espérer, car le ciel est encore chargé de nuages.

Les eaux de la Saône, qui se retirent avec une extrême lenteur, ont reculé de quelques pouces.

Nous sommes heureux d'apprendre que les communications entre Saint-Etienne et Lyon, par le chemin de fer, ont été rétablies hier pour les voyageurs, et nous félicitons à ce sujet la compagnie d'avoir su comprendre que, malgré l'énormité des pertes qu'elle a à supporter par suite des désastres causés par l'inondation sur toute la ligne de Lyon à Rive-de-Gier, elle ne devait pas hésiter, pour satisfaire à l'urgence des besoins commerciaux, à consacrer encore quelques sommes au rétablissement provisoire mais immédiat, entre les deux grandes sœurs de la Loire et du Rhône, des relations devenues journalières et dont l'interruption était si préjudiciable aux intérêts de l'une et de l'autre.

Nous parlons d'un rétablissement provisoire, car nous savons que la compagnie, à force de bras utilisés jour et nuit, est parvenue, en ajournant les réparations et reconstructions de longue haleine qu'elle devra faire pour la conservation des parties du chemin endommagées, à frayer au milieu des affaissements et éboulements qui ont eu lieu une voie de rails qui donne passage à trois convois de voyageurs par jour.

Nous appelons maintenant, et d'une manière non moins pressante, l'attention de la compagnie sur la nécessité de pourvoir au plus tôt aux grandes dépenses qui doivent rendre aussi aux wagons la circulation après laquelle soupirent les consommateurs de Lyon. Une partie des magasins de Perrache est encore dans l'eau; l'autre partie n'a que de faibles approvisionnements qui s'épuisent chaque jour, et, si le chemin de fer ne met bientôt Saint-Etienne et Rive-de-Gier en mesure de subvenir à nos besoins, la disette ou le haut prix du combustible aggravera encore, cet hiver, la misère des classes nécessiteuses de la population.

Nous avons appris que la compagnie était en instance au-

près du gouvernement pour obtenir des secours qui lui permettent de réparer plus promptement et plus complètement ses désastres, et nous faisons des vœux pour que sa demande soit favorablement écoutée.

P. S. — Nous apprenons à l'instant (deux heures du soir) que, par suite de plusieurs éboulements nouveaux, le service vient d'être interrompu.

— Les habitants de plusieurs quartiers de la ville se plaignent de ce que les distributions d'eau qui ont lieu sous la surveillance de l'autorité ne sont pas faites de telle sorte qu'ils puissent s'approvisionner chaque jour.

— Nous avons parlé, il y a quelques jours, de la nécessité d'ouvrir le quai de l' Arsenal pour communiquer plus librement avec la Mulatière. Aujourd'hui, nous signalons à l'autorité le chemin des Etroits comme devant fixer toute son attention. Ce chemin, déjà périlleux avant l'inondation pour ceux qui le parcouraient en voiture, l'est devenu bien plus encore par suite des éboulements qui ont eu lieu depuis et qui en ont rétréci la voie. Il est certains endroits où deux voitures ne pourraient passer de front sans que l'une des deux courût le risque d'être précipitée dans la Saône. En effet, rien ne saurait les retenir, les murs de soutènement s'élevant à peine au niveau du sol. Nous pensons donc qu'il convient d'y établir, sans délai, des gardes-fous assez élevés pour prévenir les accidents nombreux que l'état actuel de cette route amènerait infailliblement.

De toutes parts des réclamations nous arrivent à ce sujet.

— La cour royale a fait sa rentrée hier jeudi après avoir assisté à la messe du Saint-Esprit, selon son habitude éminemment catholique. M. Loyson, avocat-général, qui a prononcé la mercuriale d'usage, a pris l'équité pour texte de son discours. L'orateur a su jeter quelque éclat sur un sujet un peu usé.

— La commission exécutive de la société des Amis des Arts, sur le point d'ouvrir son exposition pour 1840, ne peut rester indifférente aux désastres qui font tant de malheureux; elle vient de prendre la détermination suivante :

Pendant les dix premiers jours on percevra un droit d'entrée de 50 centimes au profit des victimes de l'inondation, sauf le droit réservé aux sociétaires d'entrer sans rétribution, s'ils l'exigent; ils devront dans ce cas être porteurs de leurs cartes.

— M. Ballandra, limonadier, place de la Croix-Rousse, nous prie d'annoncer qu'un bal au profit des victimes de l'inondation aura lieu dans son établissement dans la soirée de samedi 21 du courant.

Plusieurs artistes distingués, parmi lesquels se trouve M. Cherblanc jeune, ont bien voulu coopérer à cette bonne œuvre et composer l'orchestre.

Les billets d'entrée dont le prix est fixé à 1 f. sont déposés chez les personnes dont les noms suivent :

Chez M. Randin, cafetier, Grande-Place, n° 20, à la Croix-Rousse.

Chez M. Nachury, cafetier, Grande-Place, n° 18, id.

Chez M. Drevet, cafetier, Grande-Rue, n° 10, id.

Chez M. Plantard, cafetier, Grande-Rue, n° 93, id.

Chez M. Chenevière, cafetier, Grande-Rue, n° 95, id.

Chez M. Echaillé, cafetier, en face de la barrière Saint-Laurent, id.

Chez M. Franquet, cafetier, rue des Tapis, maison Riboulet, id.

Chez M. Guntz, cabaretier, rue des Tapis, n° 12, id.

Chez M. Tricot, cafetier, place de la Fromagerie, à Lyon.

Chez M. Vincent, cafetier, quai d'Orléans, n° 37, id.

Chez M. Cuzieux, au Mont-Parnasse, à Caluire.

Et chez le propriétaire de l'établissement, Grande-Place, n° 24, à la Croix-Rousse.

— M. le préfet de l'Ain vient d'engager son collègue du Rhône à lui transmettre une notice détaillée de toutes les mesures hygiéniques qui seront indiquées par le conseil de salubrité de ce département, et il lui a promis, en retour, de lui communiquer les mesures de même nature qui seront prescrites par la commission de salubrité de l'Ain. Cet échange réciproque de sages conseils, fruit de la science et des observations des médecins les plus habiles, ne pourra qu'être profitable à la santé des habitants des deux départements.

M. le préfet avait pris des mesures pour que l'état général des pertes éprouvées fût dressé avec promptitude, et déjà une partie des renseignements se trouvaient recueillis. Mais le rapport de M. de Latournelle, arrivé hier à Bourg, a fait sentir la nécessité de constater les besoins individuels plutôt encore que les pertes. Il est essentiel que le travail qui doit être envoyé au gouvernement, et qui va servir de base à la répartition des secours votés par les chambres, remplisse exactement les intentions d'après lesquelles la répartition sera faite. M. le préfet, pour entrer dans ces vues, pour agir avec la plus grande célérité possible et alléger aussi les charges déjà si lourdes des administrations locales, a eu recours à la gendarmerie. Des ordres sont partis cette nuit pour que les brigades fissent immédiatement des relevés et les soumettent à la vérification et aux visas des maires. M. le préfet espère que ce travail sera complet et remis dans ses mains avant la fin de la semaine; il parviendrait donc au gouvernement lundi prochain au plus tard.

Les dommages causés par l'inondation se révèlent, dans beaucoup de localités, plus considérables qu'on ne l'avait cru d'abord.

A Feillens, commune très-populeuse, plus du tiers de la population, 900 habitants et 200 ménages, attend des secours de la bienfaisance publique. Les hameaux des Digolets, des Baies, les trois quarts de celui de Bux et une partie de celui du Poux, sont dénués de toutes ressources. Les foins et les pailles sont avariés; une partie des instruments aratoires et du mobilier a été tellement détériorée qu'il n'est plus possible de s'en servir. Les semences en blé et en choux à huile sont perdues.

M. le préfet a fait partir, hier matin, 56 sacs de farine pour Montmerle.

— Le Rhône n'a pas encore diminué dans le département de l'Ain; mais, quoiqu'il soit très-fort, on ne signale aucun sinistre.

L'Albarine a débordé et dévasté des terres à Château-Gaillard.

A Pierre-Croisée, sur la route de Bourg à Belley, on fait au-dessus de la route actuelle un chemin qui est peu praticable aux voitures.

— Des lettres de Gex annoncent que, le 14 du courant, dans l'après-midi, une chaleur suffocante a régné au fort de l'Ecluse; le commandant a été deux fois sur le point de faire sortir la garnison, de peur qu'elle ne fût asphyxiée. On croit avoir ressenti à Collonges quelques secousses dans le sol. Voici ce que porte une lettre :

« Depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, un vent du sud très-violent et une chaleur excessive se sont fait sentir sur le fort de l'Ecluse, et à quelques toises en amont et en aval. Un bruit sourd mais très-distinct semblait sortir des entrailles de la terre; l'horizon offrait à l'œil des teintes sinistres. Pendant que la tourmente agita ces points, l'atmosphère était si calme depuis le fort jusqu'au fortin, que le feuillage des arbres était immobile, et qu'on aurait pu tenir une chandelle allumée.

« Deux fois M. le commandant du fort, redoutant quelque catastrophe, a voulu donner des ordres à la garnison pour l'évacuer; mais, vers deux heures, tout est rentré dans l'état ordinaire, et il n'est resté qu'une forte odeur de soufre qu'on a sentie pendant assez long-temps. »

— On écrit de Draguignan (Var) à la Gazette du Midi :

« Une démonstration curieuse, d'un haut intérêt pour la médecine légale et tout-à-fait nouvelle, vient d'être faite, à une des séances du jury réuni en ce moment à Draguignan, par M. le docteur Cavalier, un de ses membres. M. Cavalier, ayant trouvé que les briquets hydro-platiniques ou à gaz hydrogène réunissaient toutes les conditions essentielles de l'appareil de Marsh, a introduit une très-faible dose d'oxide blanc d'arsenic dans le briquet de ce genre qui lui sert tous les jours, et a ainsi transformé publiquement en autant de petits miroirs les morceaux de porcelaine exposés au courant enflammé du gaz.

« Grâce à cet instrument d'un usage si répandu aujourd'hui, appareil toujours monté et se rechargeant lui-même, l'expérience de la réduction de l'arsenic que l'on cherche à l'état métallique, par un courant de gaz hydrogène enflammé et dirigé sur un corps lisse et froid, n'est plus qu'un jeu. Pour la facilité de l'opération, il faut enlever l'éponge de platine, la tige de cuivre qui la supporte et la petite lampe qui vient se placer devant. Il est essentiel d'ajouter que l'odeur alliée à toujours accompagné la déflagration du gaz, et enfin M. Cavalier a fait voir que le gaz hydrogène arsénié a perdu la faculté d'enflammer le platine. »

— On lit dans le Nouvelliste de Pontarlier :

« Des colporteurs qui viennent du côté du Mont-Cenis assurent que les inondations doivent être attribuées en partie à la fonte des neiges des Alpes, déterminée par une chaleur extraordinaire qui règne dans ces parages. Ils assurent que de grands ravages y ont été causés par les torrents qui descendent des montagnes. Ces voyageurs étaient au nombre de cinq; l'un d'eux aurait péri dans les inondations. »

Nous avons reçu de M<sup>lle</sup> Terras, artiste du Grand-Théâtre, la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de publier :

Monsieur,

Permettez-moi d'employer la voie de votre journal pour témoigner ma reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu, dimanche, dans Robert, me protéger contre la vive opposition qui s'est élevée pendant la représentation.

Depuis la résiliation du traité de M<sup>lle</sup> Caroline Pertuisot, engagée comme première chanteuse à roulades, j'ai été plusieurs fois l'objet de rigueurs qui m'ont été d'autant plus pénibles qu'elles me sont venues de la part de personnes qui avaient bien voulu d'abord m'encourager et me traiter avec indulgence.

Je n'ai jamais eu la prétention de conserver les premiers rôles; la direction s'occupe activement de pourvoir à cette nécessité de la composition actuelle du répertoire. En l'annonçant, M. le régisseur a indiqué ma position; elle est secondaire.

Je ne puis rien contre les difficultés et les retards éprouvés dans l'engagement et l'arrivée de la première chanteuse à roulades qui importent tant à la fois au public et à la direction. J'ai joué les rôles qui lui appartiennent pour faciliter la composition des spectacles. Autrement, ni Robert, ni les Huguenots, ni la Juive, ni Guido, n'eussent pu être donnés. Je ne pense pas que ceci doive m'être reproché et me valoir une si grande sévérité.

Je le répète, monsieur, mon seul désir — et c'est aussi mon engagement — est de seconder les deux premières chanteuses dès que la première chanteuse à roulades aura pris possession de son emploi. Ma position sera, je l'espère, appréciée dans sa réalité; mon zèle et mes efforts tendront toujours à mériter et à conserver une bienveillance qui me fut bien précieuse lorsque des marques m'en furent données et dont le public lyonnais voudra bien me permettre de réclamer le retour.

Agrez, etc.

HORTENSE TERRAS.

### ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS FAITES A LA MAIRIE DE LYON.

(Troisième liste.)

MM. Q.-N. de Cazenove, 500 f. — Denoyel cadet et C<sup>e</sup>, 250 f. — Cartelier, ancien notaire, 25 f. — Barraud et Courtier, 30 f. — Chabuis, Lyonnais établi à Milan (souscription supplémentaire), 500 f. — François Germanet, 200 f. — M<sup>me</sup> Benot dite mère Moscou, 10 f. — Monterde père et fils, 200 f. — Mazuyer et C<sup>e</sup>, 100 f. — Le cercle du Midi, 1,000 f. — Monbrun, Lacoste et Gauran, négociants de Bordeaux, 100 f. — Alphonse James, 50 f. — Gassier, Chaminel et C<sup>e</sup>, 50 f. — La faculté des lettres de Lyon, 100 f. — Les conducteurs et employés des ponts-et-chaussées en résidence à Lyon, 94 f. — Une dame anonyme résidant à Orléans, 1,000 f. — Gustelle et Monnet, 100 f. — J.-B. Martin, 50 f. — Vacher, Reynier et Perrier, 200 f. — Rozier père, de Saint-Genis-Laval, 25 f. — Nicolas Rozier, 100 f. — Les ouvriers de M. Nicolas Rozier, 21 f. — Clavière-Papin, 50 f. — Blanchon aîné, 50 f. — Blanchon cadet, 50 f. — J.-B. Gandin, 25 f. — A. Pompel, maître-tailleur du 6<sup>e</sup> lanciers en garnison à Meaux, 20 f. — Maigre et Morstadt, banquiers à Paris, 500 f. — Arsène Beauvais, 40 f.

M. Victor Coste, notaire, receveur.

(1<sup>re</sup> liste.)

MM. Victor Coste, notaire, 150 f. — Les clercs de son étude, 100 f. — De Saint-Trivier père et fils, 300 f. — Coste, conseiller honoraire à la cour royale de Lyon, 200 f. — Le comte de Bastard, vice-pré-

sident de la chambre des pairs, 300 f. — M<sup>me</sup> veuve Lequin, 100 f.  
 — La société de pharmacie de Lyon, 300 f.  
**M. Nepple, notaire, receveur.**  
 (2<sup>e</sup> liste.)  
 MM. Jules Gérard, médecin, 100 f. — Claude Bail père, 100 f. —  
 Joseph Lambert-Remond, 100 f. — Jean Montaud, négociant, 300 f.  
 — Benoît Bernicat, 200 f. — Gérard père, 250 f. — Barange père,  
 50 f. — Maupetit père, 100 f.

**M. Laforest, notaire, receveur.**  
 (2<sup>e</sup> liste.)  
 MM. Laforest, notaire, 100 f. — Un anonyme, 65 f. — Elisabeth  
 Blanc, 50 f. — Guyon, ancien conservateur des hypothèques, 50 f.  
 — Besson, 5 f. — Deloche, 5 f. — Naine, 5 f. — Rigaud, 1 f. —  
 Berle, 5 f. — Chulliat, 50 f. — Charles Meandre, 100 f. — Un ano-  
 nyme, 5 f.  
 Total . . . . . 8,531 f.  
 Montant des listes précédentes . . . . . 110,165 f.  
 Total jusqu'à ce jour . . . . . 118,696

Nous recevons communication de la lettre suivante que  
 nous nous empressons de publier :

Strasbourg, le 14 novembre 1840.

Mon cher ami,  
 Grand Dieu! par quels affreux événements vous avez passé!  
 Je ne saurais vous décrire l'intérêt que les désastres qui ont affligé  
 votre ville ont inspiré chez nous, l'anxiété avec laquelle on at-  
 tendait pendant plusieurs jours de vos nouvelles. Aussi notre vive  
 sympathie n'a pas tardé à se manifester d'une manière efficace.  
 Trois listes de souscription ont été mises en circulation à la fois;  
 près de 9,000 f. ont été recueillis en peu de jours, et cela n'est  
 pas tout ce que nous comptons vous faire parvenir. Nous n'ou-  
 blions jamais les braves Lyonnais à notre fête de Gutenberg; nous  
 voulons leur prouver que nous savons être reconnaissants.  
 Agréez, etc. E.

**Nous lisons dans le Courrier du Bas-Rhin :**

MM. les artistes de notre théâtre ont fait annoncer dimanche  
 soir au public qu'ils donneraient demain mercredi une représenta-  
 tion extraordinaire au bénéfice des malheureux Lyonnais.  
 Dans la situation où se trouve actuellement notre troupe théâ-  
 trale, cette bonne action est d'autant plus méritoire que les artistes  
 ont fait, dans cette circonstance, abnégation complète de leurs in-  
 térêts, et qu'ils ont sacrifié à un devoir d'humanité les justes exi-  
 gences de leur position personnelle. On sait, en effet, qu'en ce mo-  
 ment où la direction du théâtre a été abandonnée, les acteurs ont  
 un arriéré de plus de deux mois d'appointements à réclamer, et  
 qu'ils n'ont d'autre moyen pour se récupérer de cette perte que  
 le produit des représentations qu'ils ont été autorisés par l'adminis-  
 tration municipale à donner jusqu'au remplacement du directeur.  
 Ce n'est pas, du reste, le seul acte de dévouement que nous ayons  
 à signaler dans ce moment où la charité de nos concitoyens met  
 tant d'empressement à soulager les misères des victimes lyonnaises;  
 le pauvre ouvrier lui-même ne craint pas d'augmenter encore ses  
 privations, en prélevant sur son chétif salaire la modeste offrande  
 qu'il destine à ses frères malheureux. Les ouvriers de différents éta-  
 blissements industriels de notre ville nous ont déjà fait parvenir  
 leurs dons. Aujourd'hui encore, nous enregistrons plusieurs sous-  
 criptions de cette nature, et entre autres une somme de trente francs  
 provenant de soixante ouvriers de diverses professions qui ont  
 fondé entre eux une caisse mutuelle de secours pour leurs cama-  
 rades malades. Dans une réunion qu'ils ont eue dimanche dernier,  
 pour cet objet, à la brasserie du Luxhoff, ces braves gens ont spon-  
 tanément contribué pour 50 centimes chacun au soulagement des  
 infortunes lyonnaises.

**AVIS DU CONSEIL DE SALUBRITÉ.**  
 (Suite et fin.)  
**Assainissement des rez-de-chaussée.**

Le séjour de l'eau dans les rez-de-chaussée et dans une multi-  
 tude de magasins s'est prolongé beaucoup, et il en est résulté un  
 inconfort de la nature la plus grave pour la conservation de la  
 santé. Complètement imprégnée d'une eau qui les attaquaient par leurs  
 deux faces, les planchers et parquets se sont soulevés et dégradés,  
 et il y a dans les murs une humidité non moins grande et beau-  
 coup plus tenace encore. Pendant grand nombre de citoyens  
 couchent au rez-de-chaussée.  
 Les moyens d'assainissement sont variés et efficaces, s'ils sont em-  
 ployés avec intelligence et persévérance. Celui qui se présente le  
 premier à la pensée, c'est le chauffage avec le bois ou de la  
 houille brûlée dans des poêles en fonte ou en tôle. C'est un bon  
 procédé pour détruire l'humidité, si on ne tient pas les portes et des  
 fenêtres hermétiquement fermées pendant le dégagement de la cha-  
 leur, comme on le fait trop souvent. Alors l'humidité ne disparaît  
 pas, elle s'imprègne de calorique et n'en devient que plus préju-  
 diciable à la santé. La combustion du charbon de bois dans des  
 terrines agitait peu sur elle, et pourrait être accompagnée d'acci-  
 dents très-graves. On se servira donc de bois ou de la houille brû-  
 lée dans des poêles, mais avec le soin capital d'ouvrir fréquem-  
 ment les portes et les fenêtres pour donner à l'air un accès large  
 et facile.  
 La ventilation est le meilleur des moyens de dessiccation, c'est sur  
 elle qu'il faut donc compter surtout; elle est de tous le plus prompt  
 et le plus sûr.  
 Cependant elle ne dispense pas de précautions accessoires bonnes  
 en elles-mêmes, telles que la restauration des parquets dégradés, le  
 nettoyage à fond et le frottement des planchers, dont on couvrira  
 la surface d'une couche de sable sec, de sciure de bois ou de  
 copeaux.  
 Rien ne serait plus imprudent que de coucher dans les rez-de-  
 chaussée où l'eau a séjourné. Malgré leur état apparent de sèche-  
 resse, les murs inondés conservent long-temps, très-long-temps,  
 l'humidité dont ils ont été imprégnés.  
 L'usage de chaussures très-chaudes, de sabots, de galoches  
 et chaussons faits avec des lisières ou avec du cuir garni d'une  
 fourrure et d'une semelle épaisse, est indispensable pour les per-  
 sonnes qui habitent ces parties de nos maisons.  
 Une certaine quantité de chaux vive solide, placée dans des  
 assiettes sur divers points de l'appartement, concourra à son assai-  
 nissement en absorbant une partie de l'humidité. On la renouvellera  
 lorsqu'elle sera tombée en poussière.  
 Quant au recrépissage des murs, il présente deux inconvénients :  
 le premier, c'est de tenir fort peu sur des parois humides; le se-  
 cond, dans le cas où son adhérence aurait quelque solidité, ce serait  
 d'entraver et de retarder le dessèchement des surfaces auxquelles il  
 aurait été appliqué.

**Assainissement des subsistances.**  
 Après avoir fait connaître son opinion sur les principaux moyens  
 d'assainissement de la cité dans son état actuel, le conseil de salu-  
 brité croit devoir ajouter quelques considérations qu'il estime im-  
 portantes.

L'état sanitaire de la ville ne présente rien d'inquiétant en ce mo-  
 ment. Il y a peu de maladies très-graves, et la mortalité n'a pas  
 dépassé son état normal. Bien loin qu'il y ait encombrement dans  
 les hôpitaux, ces établissements reçoivent chaque jour beaucoup  
 moins de malades qu'ils ne le faisaient avant l'inondation, et on y  
 voit fort peu d'affections aiguës; mais il ne faut rien conclure pour  
 l'avenir de cet état satisfaisant de la santé publique. L'émotion, des  
 préoccupations vives et bien naturelles soutiennent les forces de nos  
 concitoyens : le moral protégé le physique; mais il est à craindre  
 que plus tard les éléments d'insalubrité parmi lesquels nous vivons  
 ne recouvrent toute leur puissance. L'expérience a démontré d'ail-  
 leurs que les épidémies dont les inondations sont suivies si souvent  
 demeurent long-temps en germe avant d'éclater. Il importe donc  
 beaucoup de se mettre en garde, quand il en est temps encore, con-  
 tre leur explosion possible.

L'administration municipale ne peut pas et ne doit pas tout faire;  
 il faut donc que l'intérêt de chaque citoyen lui serve d'auxiliaire.  
 Quelque sages que puissent être des ordonnances de police, elles  
 produisent peu de bien si la population elle-même ne veille pas à  
 leur exécution et ne leur vient pas en aide. S'il est possible de pré-  
 venir dans nos murs l'invasion d'une maladie épidémique, et on le  
 peut, c'est par le concours de toutes les volontés et de tous les efforts  
 vers un même but, l'assainissement de la cité. Que ces volontés  
 soient unanimes, qu'elles soient surtout persévérantes; qu'au pre-  
 mier retour d'un air sec la population ne s'endorme pas dans une  
 sécurité perfide. Quand il s'agit d'hygiène publique, c'est la persé-  
 vrance qui est la qualité la plus utile, mais c'est malheureusement  
 la plus rare.

L'explosion d'une maladie épidémique dans nos murs n'est cer-  
 tainement pas une inévitable nécessité. Si l'inondation a jeté au mi-  
 lieu de nous d'immenses foyers d'infection difficiles à détruire, elle  
 a été, sous quelques rapports secondaires il est vrai, un moyen d'as-  
 sainissement. Ainsi le lavage à grande eau et à une grande profon-  
 deur de notre sol en a fait disparaître en partie le dépôt séculaire  
 de matières infectes dont il était pénétré. C'est donc à nous de con-  
 courir à l'assainissement de la cité par l'emploi persévérant de tous  
 les moyens dont la science et l'expérience ont démontré l'efficacité.  
 Aidons-nous, alors même que nos précautions ne devraient pas être  
 utiles. En matière de salubrité, le luxe des moyens n'est que le  
 strict nécessaire; prévoir c'est pourvoir, et l'intérêt général avertit  
 de ne rien laisser à la chance de l'invasion d'une maladie épidé-  
 mique de ce que la prudence peut lui ôter.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 14 novembre 1840.  
**Les membres du conseil de salubrité,**  
**VIRICEL, président; GAUTHIER, secrétaire; MERMET,**  
**LUSTERBOURG, POLINIÈRE, TABAREAU, DUPAS-**  
**QUIER, BOTTEX, MONFALCON, rapporteur.**

Le courrier n'étant arrivé aujourd'hui qu'à deux heures,  
 nous sommes dans l'impossibilité de donner les débats de la  
 chambre des pairs.  
 Nous paraîtrons désormais le dimanche et ne paraîtrons  
 pas le mardi jusqu'à la fin de la session.

**Paris, le 18 novembre 1840.**  
 (CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des pairs a commencé hier la discussion de  
 son adresse en réponse au discours de la couronne. En lisant ce  
 document, on ne comprendra pas que la bourse ait pu  
 s'en effrayer au point de croire presque que la noble cham-  
 bre voulait la guerre, et qu'il s'en soit suivi dans le cours des  
 fonds une baisse de cinquante centimes. C'est pourtant ce  
 qui est arrivé, et hier au soir on éprouvait beaucoup de  
 peine à rassurer les spéculateurs qui avaient cru voir dans  
 la phraséologie de M. Barthe beaucoup plus de signification  
 qu'elle n'en a et qu'elle n'en peut avoir.

— Nous avons dit que le cabinet du 29 octobre s'était oc-  
 cupé de la prorogation et même de la dissolution de la cham-  
 bre; cette double assertion a été niée par les feuilles ministé-  
 rielles. Nous avons déjà maintenu et nous maintenons  
 encore la réalité des renseignements que nous avons publiés  
 à cet égard. Nous y ajouterons même qu'une des raisons qui  
 semblaient devoir déterminer le ministère à dissoudre la  
 chambre, c'était qu'il disposerait entièrement des élections  
 dans les quatorze départements qui viennent d'être si triste-  
 ment ravagés par les inondations.

M. Duchâtel se faisait fort d'empêcher la réélection des dé-  
 putés de l'opposition par lesquels ces départements sont en  
 ce moment représentés, et voici sur quoi il appuyait son opi-  
 nion. Nous allons avoir, disait-il, beaucoup d'argent à distri-  
 buer; avec de l'argent on fait ce qu'on veut; avec celui que  
 nous obtiendrons de la philanthropie des chambres, nos préfets  
 exerceront sur les électeurs une influence souveraine.

M. Duchâtel pourra nier qu'il ait développé une sembla-  
 ble opinion dans le conseil; mais il n'en est pas moins vrai  
 que le ministère du 29 octobre a eu un instant la pensée de  
 spéculer sur ces immenses désastres que toute la France se  
 montrera empressée de réparer par les plus généreux sacrifi-  
 ces. Un ministère auquel de semblables pensées peuvent ven-  
 nir est un véritable fléau pour la morale publique.

**BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE.**  
 Les craintes inspirées par l'article belliqueux du *Journal*  
*des Débats* d'hier étant tout-à-fait dissipées, la rente a ouvert  
 aujourd'hui en hausse. On a fait à Tortoni 77 90 et 95, et le  
 premier cours au parquet a été 78.  
 La hausse a continué après l'ouverture et pendant toute  
 la bourse, sauf quelques relations de nulle importance. Le  
 3, après être monté à 78 70, a fermé au parquet à 78 60.  
 A quatre heures, 78 65.  
 Aucune nouvelle.

**On mande de Vesoul (Haute-Saône) :**

Une nombreuse réunion de patriotes a eu lieu ici. Un comité ré-  
 formiste d'arrondissement a été constitué. Le bureau a été ainsi  
 composé :  
 MM. Noirot, avocat, juge-suppléant, président; Maitrot, électeur,  
 négociant, vice-président; Bailly, notaire, électeur, secrétaire; Hum-  
 bert, commissaire-priseur, électeur, secrétaire; Dussaulx, avoué,  
 trésorier.  
 Douze autres membres, dont vous recevrez incessamment la liste,  
 font partie de ce comité qui s'est réservé de s'adjoindre vingt autres  
 collègues, soit de la ville, soit surtout des communes du départe-  
 ment, pour aider encore plus efficacement à l'œuvre à laquelle il se  
 voue.  
 Nous travaillons activement à la formation de nouveaux comités  
 d'arrondissement et de canton. Le besoin de la réforme est plus que

jamais généralement senti ici. En deux jours, nous avons recueilli  
 plus de deux cents signatures sur une seule liste.

**On écrit du Puy-en-Velay (Haute-Loire) :**

Nous venons d'organiser ici un comité départemental pour la ré-  
 forme électorale. Voici les noms des membres :  
 MM. Monnier, avoué, président; Achard; Champanhac, négociant;  
 Chonoy, avoué; Descours, commissionnaire de roulage; Paulet, idem;  
 Eyraud; Limozin, secrétaire; Pébellier, négociant; Pouchou, pro-  
 priétaire; Truchet, négociant. Six sous-comités de quartier ont en  
 outre été formés. Les noms des membres sont MM. Décolin, Bard,  
 Viala, Aug. Monnier, Jouve, Mazon, Maignet.

Notre comité ainsi constitué, un membre proposa un banquet ré-  
 formiste, et sa proposition fut unanimement accueillie. Une commis-  
 sion composée de MM. Limozin, Paulet et Monnier se rendit de  
 suite chez M. Reynaud, commandant de la garde nationale, pour lui  
 proposer la présidence du banquet. Ce dernier accepta avec recon-  
 naissance.

Le comité cantonal de Langeac s'est mis activement à l'œuvre  
 et promet, comme l'année dernière, les meilleurs résultats.

Les journaux ministériels ont démenti la nouvelle que l'on avait  
 donnée de la suspension des achats directs de chevaux par les régi-  
 ments. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Franc-Parleur* de  
 la Meuse du 10 :

« Le 12<sup>e</sup> régiment de dragons, en garnison à Verdun, avait été  
 autorisé à traiter de gré à gré pour l'acquisition de 200 chevaux  
 dont il a besoin. Des marchés avaient été passés en conséquence, et  
 déjà il y avait eu commencement d'exécution. Par ordre ministériel,  
 l'autorisation vient d'être révoquée et les traités consentis annulés  
 sans indemnités pour les vendeurs, qui éprouveront ainsi de consi-  
 dérables dommages. »

On écrit de Nemours (Seine-et-Oise) que les élections de la garde  
 nationale dans cette ville ont eu la grande majorité en faveur de  
 l'opposition réformiste.

Le commandant a obtenu 28 voix sur 40, le porte-drapeau 27 sur  
 33. Il en a été de même pour les autres grades.

Les nouvelles de Prusse parlent toujours de dispositions militai-  
 res. Ce n'est pas assez du 7<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup> corps que l'on veut mettre en état  
 d'entrer en campagne, il est question de préparer la mobilisation du  
 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> corps. Les mesures sont prises de commun accord avec  
 l'Autriche, où se font de semblables préparatifs. Voilà ce que nous  
 apprend la *Gazette de Hambourg* du 7 novembre. Nous avons dit  
 que le Hanovre prenait aussi des dispositions; une lettre de Hanovre  
 du 4 annonce, en effet, que huit bataillons ont reçu l'ordre de mar-  
 cher vers la frontière. On parle en outre de contracter un emprunt  
 pour faire face aux dépenses d'armement.

Nous avons déjà dit que la Sardaigne appelait deux contingents  
 sous les armes : elle vient de plus d'ordonner l'armement des places  
 frontières de la Suisse et de la France.

**On lit dans le Portafoglio du 2, qui se publie à Malte :**

La malle de l'Inde n'éprouvera aucune interruption par le fait du  
 pacha, car voici la pièce qui vient de nous être communiquée.

**CONSULAT BRITANNIQUE.**  
**A. M. Greig, principal secrétaire du gouvernement, à Malte,**  
 Alexandrie, le 28 octobre 1840.

Monsieur,  
 J'ai l'honneur de vous informer que Mehemet-Ali a donné toute  
 facilité pour le passage de la valise de l'Inde de Suez à Alexandrie,  
 et qu'il m'a de nouveau assuré qu'il accorderait toute protection et  
 sécurité tant aux malles qu'aux passagers qui, à l'avenir, traverseront  
 l'Égypte.  
 J'ai l'honneur, etc. **Signé : JOHN W. LARKING.**

Le *Journal de Francfort* poursuit avec persévérance ses conseils,  
 nous pourrions dire ses injonctions au ministère Guizot. Ce n'est pas  
 assez des directions sur la politique extérieure il lui fait la leçon sur  
 la politique intérieure. Les lois de septembre, les victoires rempor-  
 tées sur l'émeute ne peuvent suffire au gouvernement pour la ré-  
 sistance qui est sa condition forcée. *Il faut changer la base électo-  
 rale*, il faut que le gouvernement crée dans la chambre une droite  
 qui lui serve d'appui; si le gouvernement représentatif est possible,  
 il ne l'est qu'à l'aide des éléments aristocratiques. Tout cela n'a pas  
 besoin de commentaires.

La feuille allemande n'est, du reste, pas moins satisfaite que la  
 presse anglaise du discours du trône. Elle loue surtout M. Guizot  
 d'avoir mis de côté tout esprit belliqueux et de n'avoir pas voulu  
 donner une fausse apparence à la véritable situation des choses'  
 (*Courrier du Bas-Rhin.*)

**Variétés.**  
**VOYAGE SCIENTIFIQUE DE L'ASTROLABE ET LA ZÉLÉE.**

*Chef de l'expédition : M. le capitaine de vaisseau Dumont-d'Urville.*

Les annales des voyages et de la navigation offrent peu d'exemples  
 d'une excursion aussi hardie et aussi heureuse que celle que  
 M. Dumont-d'Urville vient d'accomplir. L'expédition sera utile à  
 toutes les branches de la science, à nos relations politiques avec les  
 pays les plus éloignés. Les officiers et les marins qui en ont fait partie  
 ont bien mérité de la patrie.

**DÉPART.** — L'expédition partit de Toulon le 7 septembre 1837;  
 elle se composait de la corvette *Astrolabe*, commandée par M.  
 Dumont-d'Urville, capitaine de corvette, et de la gabare *la Zélée*,  
 commandée par M. Jacquinot, capitaine de corvette, deux officiers  
 du plus grand mérite. On avait rassemblé à bord tout ce qui pou-  
 vait être nécessaire dans cette longue et périlleuse campagne pour  
 le bien-être des hommes et pour les observations de toute nature  
 qu'il fallait recueillir.

Après avoir aperçu l'île Minorque le 8, la terre d'Espagne le 15,  
 Gibraltar et le feu de Tariffa le 19, Tanger le 20, les Canaries le 27,  
 par un temps tantôt beau, tantôt brumeux, et par des vents di-  
 vers, nous relevâmes, le 28, le pic de Ténériffe. Il a, d'après les ob-  
 servations de M. Dumoulin, 3,704 mètres au-dessus du niveau de  
 la mer. Le 30, nous jetions l'ancre à Sainte-Croix.

**TÉNÉRIFFE.** — L'île de Ténériffe est hérissée de montagnes, dont  
 les sommets, taillés à pic en aiguilles, sont dominés par l'énorme  
 piton qui vomit par son cratère des flots de fumée. On recueille  
 dans cette île des fruits de toute espèce et on y élève toute sorte de  
 bestiaux, mais le commerce est nul et les habitants sont pauvres.  
 L'air y est sain, et la ville de Sainte-Croix est très-bien située; ses  
 rues sont larges, belles et très-propres. Cette ville a une belle  
 promenade et une grande place dite de la Constitution.

Nous quittâmes Ténériffe le 7 octobre; le 10, nous passâmes sous  
 le tropique du Cancer; le 14, nous aperçûmes une des îles du cap  
 Vert; le 28, nous coupâmes l'équateur, et le lendemain les équipa-  
 ges célébrèrent le passage de la ligne; le 5 novembre, nous dépas-  
 sâmes l'équateur magnétique. Le 11, les côtes du Brésil se montrè-  
 rent à nous, et le lendemain matin nous découvrirent le cap Frio;  
 le 13, nous étions devant Rio-Janeiro, renouvelant nos provisions.

**DÉTROIT DE MAGELLAN.**—Les corvettes avaient navigué 29 jours sans voir la terre. Le 12, on découvrit le cap des Vierges qui forme la pointe nord du détroit de Magellan. Le soir, les bâtiments jetaient l'ancre dans ce détroit, au mouillage de Grégory, et le lendemain au port Famine. Tous les savants de l'expédition se livrèrent à des travaux actifs. Un petit baril contenant des lettres fut trouvé au pied d'un arbre; il y avait été déposé par un brick du Havre quinze jours auparavant. Un poteau planté sur une éminence indiquait le passage du capitaine King lorsqu'il fit, de 1826 à 1830, la géographie des terres magellaniques. Cette partie du continent américain est déserte; elle est très-boisée et présente à l'œil un aspect agréable; la terre est de bonne qualité et serait probablement très-productive sous un autre climat. Les montagnes étaient couvertes de neige, et, à la fin de décembre qui, dans ce pays, correspond au mois de juin de l'hémisphère nord, le thermomètre centigrade descendit jusqu'à 40° au-dessous de 0, et cependant nous y avons tué des oies, des bécassines, des perroquets verts et des pies à houppes rouges; nous y avons pris une grande quantité de poissons et de coquillages. Les Espagnols avaient commencé de fonder un établissement sur ce point; mais ils moururent presque tous de misère. Les débris de cette colonie furent ramassés par le capitaine anglais Cavendish.

Le 22, MM. Dumoulin, le docteur de l'*Astrolabe*, et plusieurs officiers de l'expédition partirent pour une excursion dans l'intérieur; un canot les déposa au-delà de la rivière. Jusqu'au 23, les observations et les expériences physiques continuèrent; les équipages embarquèrent du bois et de l'eau. Le commandant fit planter sur

un monticule un poteau sur lequel on cloua une plaque avec cette inscription :

*Les corvettes l'Astrolabe et la Zélee, commandées par M. Dumoulin d'Urville, capitaine de vaisseau, arrivées ici le 15 décembre 1837, parties le 28 décembre pour le pôle austral.*

Le 29, les corvettes mouillèrent à Port-Gallant, excellent mouillage. M. Dumoulin et quelques officiers partirent de suite pour faire une excursion dans l'intérieur. Le 31 nous étions à Saint-Nicolas, baie Française ou baie de l'Aigle, parce que Bougainville y venait, avec sa frégate l'*Aigle*, faire du bois pour la colonie française de la Soledad aux îles Malouines.

Le 29 janvier 1838, nous étions revenus à l'est, et les corvettes mouillaient dans la baie Pecket ou Sainte-Elisabeth. Les naturels s'étaient rassemblés sur le rivage: ils firent bon accueil aux officiers qui se rendirent à leur camp. La plus grande intimité s'établit de suite entre nos gens et ces indigènes qui vinrent à bord dans le grand canot. Cette embarcation amena aussi deux Européens, un Suisse et un Anglais, qui autrefois avaient été laissés avec six autres individus sur la côte occidentale de la Terre-de-Feu, près du cap Piores, par un navire américain qui était venu là pour se livrer à la pêche des phoques et leur avait donné un canot et des vivres pour continuer la pêche jusqu'à son retour des îles Malouines. Ces individus vécurent pendant onze mois avec les sauvages que Bougainville nomme Pêcherats; ils se décidèrent enfin à traverser le détroit de Magellan et débarquèrent sur la côte de Patagonie. Là, ils se divisè-

rent. L'Anglais et le Suisse sont restés avec une peuplade de Patagons, et les six autres continuèrent leur route avec leur frère embarcation.

Le caractère des Patagons est paisible et leurs mœurs sont douces; ils sont indolents, et leur intelligence paraît très-bornée. Ils n'ont pas la taille gigantesque qui leur a été donnée par Byron, Wallis et d'autres navigateurs; ceux que nous avons vus avaient cinq pieds et huit à neuf pouces; ils étaient armés de bâtons, quelques-uns avaient des coutelas et de petites flèches; ils se nourrissent de chair de gouaques et d'autruches qu'ils prennent avec beaucoup d'adresse, et sont d'ailleurs très-sobres; les produits de la chasse sont mis en commun. Les Patagons ont des chiens et des chevaux; ils sont nomades et campent par tribus ou peuplades reconnaissant un chef; leurs tentes, faites avec des peaux de bêtes féroces, les mettent à l'abri des intempéries de l'air. Leur teint est cuivré; ils ont des yeux petits et enfoncés, le nez gros et la bouche grande; leurs cheveux sont noirs et très-lisses.

**GLACES.**—Le 9, nous étions hors du détroit de Magellan, après avoir doublé le cap Gracia; les jours suivants nous côtoyâmes de très-près la terre de feu pour en faire l'hydrographie, et le 15, à midi, les premières glaces se montrèrent à nous par 59° 16' de latitude S. et 58° 09 de longitude O.

(La suite au prochain numéro.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

## Annonces judiciaires.

VENTE JUDICIAIRE, EN BLOG ET AUX ENCHÈRES, DU FONDS DE L'HOTEL DE LISÈRE, Exploité à Lyon, rue de la Barre, n° 13,

Avec l'achalandage, les meubles-meublants, effets mobiliers, agencements et ustensiles qui le composent.

Cette vente aura lieu le mercredi vingt-cinq novembre mil huit cent quarante, à onze heures du matin, en vertu de deux jugements du tribunal civil de Lyon, des vingt-trois juillet et trois octobre mil huit cent quarante, en l'étude et par le ministère de Me Laforest, notaire commis, à Lyon, rue des Maronniers, n° 1, où le cahier des charges est déposé. (198)

(8854) A vendre

EN L'ÉTUDE DE M<sup>e</sup> CHANORIER, NOTAIRE A MACON.

1<sup>o</sup> UN FONDS DE CAFÉ situé à Mâcon, sur l'un des quais, bien achalandé, décoré à neuf, et dont le produit s'accroît chaque jour.

2<sup>o</sup> UNE PROPRIÉTÉ VIGNOBLE, située à Davayé et Prissé; à sept kilomètres de Mâcon, composée de 14 hectares d'excellentes vignes et terres, formant trois vigneronnages. Ce domaine est susceptible de détail.

S'adresser, pour le tout, audit M<sup>e</sup> Chanorier.

## Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A vendre.

UN BEAU DOMAINE, à 4 p. 0/0 de son revenu, dans le département de Saône-et-Loire, ayant une étendue de 42 hectares et demi en terres et prés, affermé pour douze ans, par bail authentique et avec sûreté hypothécaire, au prix de 2,500 fr. par an.

DEUX BEAUX DOMAINES qu'on peut réunir attendu leur contiguïté, situés dans le département du Rhône, à peu de distance d'une grande route, contenant une grande étendue de prés; les produits de ces domaines assurent près de 4 p. 0/0 de revenu à leur propriétaire, indépendamment des chances d'augmentation qui résulteraient de quelques améliorations à y introduire. Les prix sont basés sur une moyenne de 450 à 500 fr. les 12 ares 93 centiares.

DOMAINE dans le département de l'Ain; une partie des fonds borde la grande route; son étendue est de plus de 50 hectares, et son produit peut s'élever à près de 4,000 fr.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de produit et d'agrément dans un rayon rapproché de la ville.

MAISONS DE CAMPAGNE réunissant l'utile et l'agréable, situées à Irigny et à Saint-Didier-au-Mont d'Or, aux prix, l'une de 55,000 fr., l'autre de 60,000 fr.; pour l'une d'elles, on échangerait contre une maison à la ville.

Dans la ville.

MAISONS de divers prix, depuis 25 jusqu'à 400,000 fr.; plusieurs de ces maisons sont situées dans les meilleurs quartiers de la ville; dans le nombre, il s'en trouve qui seront vendues à plus de 5 p. 0/0 de leur revenu.

TERRAIN propre à recevoir des constructions, dans d'excellentes positions; plusieurs masses forment des angles de rues, places et quais. (153)

MÊME ÉTUDE.

A vendre pour entrer en jouissance de suite.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ à Hurigny, à cinq kilomètres de Mâcon, avec avenue sur la grande route de Hugny.

La maison d'habitation portant le nom de *château* est toute neuve; elle est bâtie à mi-coteau; le point de vue est très-étendu; la maison repose sur une superbe cave voûtée, de la contenance de 800 pièces de vin; elle est couverte d'une terrasse en asphalte de 168 mètres de surface; le faite des deux pavillons l'abrite du nord et du midi.

Les dépendances sont vastes et toutes attenantes.

Un clos en vignes et terres de 5 hectares 96 ares, ceint de murs, est également attaché au château; en regard est situé, en plan incliné, un bois taillis de 25 hectares 76 ares, séparé du clos par la grande route seulement et entouré d'environ 6 hectares de vignes et terres, le tout formant pour ainsi dire un seul tènement d'une étendue générale de 37 hectares 29 ares 50 centiares.

Les communications sont très-faciles; tous les jours une diligence, partant de Mâcon à l'arrivée du bateau à vapeur, passe à la porte du clos.

On vendrait le château et le clos séparément, tout comme on pourrait ajouter à l'ensemble de la propriété pour 90 à 100,000 fr. de terres qui autrefois en faisaient partie.

S'adresser, à Lyon, audit M<sup>e</sup> Duguey, et, à Mâcon, à M<sup>e</sup> Pic, notaire. (154)

(155)

MÊME ÉTUDE.

A vendre à 3 p. 0/0 du revenu net d'impôts.

TROIS BELLES PRAIRIES dans la Bourgogne, produisant une seconde herbe, du revenu, l'une de 3,500 fr., l'autre de 1,500 fr., et la troisième de 1,000 fr.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, N° 14.

On désire emprunter en rente viagère 30 à 40,000 f., pour sûreté desquels on fournirait première hypothèque sur des immeubles ruraux de la valeur de plus de 200,000 fr., situés dans le département du Rhône. (316)

## Annonces diverses.

8861)

A vendre de suite.

UN BON ET GRAND PIANO de Pleyel, à trois cordes, et UN AUTRE de cinq octaves et demie, en acajou, à 160 francs. S'adresser au portier, rue de la Vieille-Monnaie, 8.

(8862)

A louer.

UNE MAISON située à Mont-Plaisir, commune de la Guillotière, composée de deux corps de bâtiments, avec clos, et propre pour un pensionnat ou une fabrique. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Dupoisat, cours Bourbon, 47, au rez-de-chaussée.

AVIS.

UNE JEUNE NOURRICE, dont le lait a cinq mois, désire se placer dans une maison particulière. S'adresser rue Stella, n° 1, au 1<sup>er</sup>.

(8856)

AVIS.

M. MERLE, fabricant d'eaux minérales, rue Saint-Marcel, n° 2, à Lyon, et rue de Lyon, n° 54, à Saint-Etienne, a l'honneur d'offrir au public 12,000 bouteilles d'eaux gazeuses et de Seltz filtrées et purifiées de toutes les matières hétérogènes qu'elles pourraient contenir, et fabriquées avant l'inondation.

(8860)

PLANTES A FLEURS.

M. LESIEURS, jardinier-fleuriste, vient d'arriver dans cette ville avec une belle collection de plantes à fleurs, d'ornement et d'agrément, en tous genres: collection d'oignons rares à fleurs, renoncules, anémones des plus fines, renoncules, pivoines; il tient aussi un assortiment de graines de fleurs. La fraîcheur des plantes flattera les amateurs. Il prend des commissions pour toutes sortes de plantations.— Son magasin est situé sur la place Lévis, n° 2.

AVIS.

BAINS DU PONT LAFAYETTE, aux Brotteaux, dont l'eau est toujours très-limpide, même dans les grandes crues du Rhône; on peut y lire plusieurs journaux, et l'éclairage se fait à la bougie.

Prix du bain..... 75 c.

Par cachets..... 60

On peut se faire servir à déjeuner à toutes heures. (4027)

(7390)

COKE A VENDRE.

Pris sur place, les 100 kilogrammes.... 2 fr. 30 c.

Vendu à domicile, id. .... 2 fr. 60 c.

S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.

## MESSAGERIES

POUR

MARSEILLE, NIMES ET TOUT LE MIDI.

Les bureaux et la caisse de MM. P. GALLINE et C<sup>o</sup> sont provisoirement transférés rue de l' Arsenal, n° 15. C'est là que s'enregistrent les voyageurs et que s'effectuent les départs et arrivées des voitures.

On peut aussi retenir des places au bureau des Messageries Royales, place des Terreaux, 7. (7405)

PILULES NAPOLITAINES de POISSON, pharmacien breveté du Roi, rue du Roule, n° 11, à Paris; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés. — Prix: 3 fr. la boîte.—Dépositaire pharmacien: André, à la pharmacie des Célestins, à Lyon. (2055—5359)

CHOCOLAT PERRON, à 2 fr. et 3 fr.—Légèreté parfaite, digestion facile, agréable et utile à la santé, remarquable par sa supériorité et l'économie du prix.—Comparez-le et jugez. Dépôt chez M. Rouzier et C<sup>o</sup>, rue Saint-Dominique, 18, à Lyon. (2052—5346)

# MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le public est prévenu que le 18 décembre 1840, à midi précis, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de fumiers provenant des chevaux casernés aux Brotteaux, à Perrache, à la caserne de Serin et à Pierre-Bénite, et des dépouilles des chevaux morts dans les corps de troupes logés dans lesdites casernes.

Chaque adjudicataire devra, séance tenante, présenter une caution qui demeurera solidaire avec lui et signera le marché.

Il sera tenu de justifier, par un certificat de l'autorité civile, de sa solvabilité et de celle de sa caution.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du sous-intendant militaire Frosté, place Louis XVIII, 55.

Lyon, le 18 novembre 1840.

(5055) Le sous-intendant militaire. FROSTÉ.

SIROP PECTORAL

## DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie.— Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)

## MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

## Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale.— Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mourret fils, épicière, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.

A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu (2774)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLÈRE, 19.